

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage***

Régions concernées : Aquitaine, Bourgogne, Picardie, Poitou – Charentes, Bretagne

Opération	Aquitaine	Bourgogne		Picardie		Poitou-Charentes*	Bretagne
	Coût unitaire (€/ha/intervention)	Coût unitaire (€/ha/intervention)		Coût unitaire (€/ha)		Coût unitaire (€/ha)	Coût unitaire (€/ha)
		Pas de contraintes naturelles	Contraintes naturelles	Pas de contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente		
Bûcheronnage, coupe d'abres, abattage de végétaux ligneux	350 €	852 €	1 107 €			970 €	800 €
Bûcheronnage, coupe d'abres, abattage de végétaux ligneux - manuelle				1 000 €	1 400 €		
Bûcheronnage, coupe d'abres, abattage de végétaux ligneux - mécanique				900 €	1 200 €		
Elimination ou rognage des souches	335 €						1 100 €
Débroussaillage		208 €	271 €				
Broyage		421 €	547 €				
Broyage ou débroussaillage manuel	600 €			700 €	900 €	720 €	1350 €/ha
Broyage ou débroussaillage mécanique	300 €			120 €	160 €	310 €	650 €/ha
Débroussaillage manuel avec exportation							
Débroussaillage mécanique avec exportation							
Conditionnement manuel						580 €	
Conditionnement mécanique						220 €	
Exportation	410 €			500 €	600 €		
Exportation manuelle						640 €	
Exportation mécanique						430 €	
Exportation des produits du bûcheronnage		766 €	995 €				650 €/ha
Exportation des produits de broyage		238 €	309 €				
Exportation des produits de débroussaillage		77 €	100 €				
Exportation des produits de débroussaillage, gyrobroyage, fauche							650 €/ha
Exportation de produits de dessouchage hors de la parcelle							550 €/ha
Frais de mise en dépôt agréé							48 €
Etude et frais d'expert							300 €/j dans la limite de 12 % du montant total

\* : Poitou Charentes : des majorations ou minorations peuvent s'appliquer ( voir Annexe Tableau des majorations/ minorations de coûts pour Poitou-Charentes)

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N02Pi : Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé***

Région concernée : Rhône Alpes

<b>Rhône Alpes</b>	
<b>Opération</b>	<b>Coût unitaire (€/ha)</b>
1 écobuage/5ans	98 €
2 écobuages/5ans	171 €

## ***N03Pi : Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique***

Régions concernées : Aquitaine, Nord Pas de Calais, Poitou – Charentes

<b>Opération</b>		<b>Nord Pas de Calais</b>	
		<b>Aquitaine</b>	<b>Poitou-Charentes</b>
		Coût unitaire (€/ml ou €)	Coût unitaire (€/ml ou €)
Installation des équipements			
Achat et pose clôture		6,5 €/ml	
Achat et pose clôture vache			
Achat et pose clôture mobile			
Achat et installation chantier		310 €	
Achat et installation tonne à eau		1 000 €	
Achat et installation abreuvoir		260 €	
Achat et installation poste électrique sur secteur		130 €	
Achat et installation poste électrique photovoltaïque		310 €	
Achat et installation abri bois		840 €	
Ratelier			240 €
Apport d'eau	Pompe à prairie		170 €
	Bac		70 €
Clôture fixe	Pose manuelle		2,15 €/ml
	Pose mécanique		1,25 €/ml
	Fournitures		1,82 €/ml
Clôture mobile	Pose		0,17 €/ml
	Pose batterie		240 €
	Fournitures		0,74 €/ml
Entrée du parc			90 €
Passage canadien (entrée/sortie)			375 €
Parc pour rassembler les animaux			520 €

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique***

Régions concernées : Aquitaine, Picardie, Poitou – Charentes, Bretagne, Basse Normandie et Haute Normandie, Rhône Alpes

	Opération	Aquitaine	Picardie	Poitou-Charentes*	Bretagne	Basse-Normandie Haute-Normandie**	Rhône Alpes
	Entretien des équipements pastoraux	45€/ha/an		90€/an			
	Suivi des animaux (faible)	100€/ha/an					
	Suivi des animaux (important)	300€/ha/an					
	Suivi des animaux (pâturage itinérant)	800€/ha/an					
	Surveillance du troupeau						
	Transport des animaux	30€/100 km		140€/an			
	Fauche des refus	135€/ha/an				160€/ha	
	Fauche des refus manuelle			125 €			
	Fauche des refus mécanique			105 €			
	Exportation des produits	70€/ha/an				70 €/ha	
Gardiennage – Déplacement – Surveillance – Suivi – Entretien	Surface < 5 ha		35€/semaine		42€/semaine/an	40 €/sem	
	5ha ≤ Surface < 10 ha		50€/semaine		65€/semaine/an	60 €/sem	
	Surface > 10 ha		70€/semaine				
	10ha ≤ Surface < 15 ha				90€/semaine/an	80 €/sem	
	Surface entre 15 et 21 ha				115€/semaine/an		
	Surface > 21 ha				290 €/ha x (nbre de semaines pâturées/52)		
	15ha ≤ Surface < 20 ha					100 €/sem	
Surface ≥ 20 ha					120 €/sem		
	Pose et dépose des clôtures (clôtures mobiles)		0,65 €/ml		0,70 €/ml/an	0,70 €/ml	
	Gardiennage, déplacement des animaux			16,54 €/jour			
	Frais de mise en dépôt agréé					50 €/ha	
	Opération globale						113,42 €/ha/an
	observation				études et frais d'expert : 300 €/j dans la limite de 12 % du montant total	études et frais d'expert <12% du montant total de l'action	

\* : Poitou Charentes : des majorations ou minorations peuvent s'appliquer ( voir Annexe Tableau des majorations/ minorations de coûts pour Poitou-Charentes)

\*\* : Haute et Basse Normandie : Dans le cas où le milieu présente des caractéristiques particulières, des majorations ou minorations de coûts peuvent être engendrées (cf. annexe : Tableau des majorations /minorations des coûts)

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N04R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts***

Régions concernées : Aquitaine, Bourgogne, Centre, Picardie, Poitou – Charentes, Nord Pas de Calais, Bretagne, Rhône Alpes

Coût unitaire (€/ha)

Opération	Aquitaine	Bourgogne		Centre
		Pas de contraintes naturelles (coût par €/ha/ intervention)	Contraintes naturelles (coût par €/ha/ intervention)	
Fauche sans autre précision				
Fauche et andainage (manuel)	1 450 €			650 €
Fauche et andainage (mécanique)	300 €			130 €
Fauche avec évacuation et mise en décharge - manuelle				
Fauche avec évacuation et mise en décharge - mécanique				
Broyage		421 €	547 €	
Conditionnement sans autre précision				
Conditionnement en bottes	50 €			
Conditionnement manuel				
Conditionnement mécanique				
Conditionnement et transport des matériaux évacués, option manuelle sur place				415 €
Conditionnement et transport des matériaux évacués, option mécanique				177 €
Evacuation des produits	135 €	238 €	309 €	
Exportation manuelle				
Exportation mécanique				
Tout compris manuel				
Tout compris mécanique				
Intervention mécanique sur landes avec export				
Intervention mécanique sur autres habitats agropastoraux avec export				
Si pas d'exportation				
Frais de mise en dépôt agréé				

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

Coût unitaire (€/ha)

Opération	Picardie		Poitou-Charentes*	Nord Pas de Calais	Bretagne	Rhône Alpes
	Pas de contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente				
Fauche sans autre précision						151 €
Fauche et andainage (manuel)			620 €			172,78 €
Fauche et andainage (mécanique)			210 €			
Fauche avec évacuation et mise en décharge - manuelle						
Fauche avec évacuation et mise en décharge - mécanique						
Broyage						
Conditionnement sans autre précision						
Conditionnement en bottes						
Conditionnement manuel			330 €			
Conditionnement mécanique			190 €			
Conditionnement et transport des matériaux évacués, option manuelle sur place						
Conditionnement et transport des matériaux évacués, option mécanique						
Evacuation des produits						
Exportation manuelle			480 €			
Exportation mécanique			380 €			
Tout compris manuel	1 200 €	1 600 €		1 000 €	1 000 €	
Tout compris mécanique	620 €	760 €				
Intervention mécanique sur landes avec export				650 €	650 €	
Intervention mécanique sur autres habitats agropastoraux avec export				600 €	600 €	
Si pas d'exportation				-100 €	-100 €	
Frais de mise en dépôt agréé				48 €	48 €	
Observation					études et frais d'expert : 300 €/j dans la limite de 12 % du montant total	

\* : Poitou Charentes : des majorations ou minorations peuvent s'appliquer ( voir Annexe Tableau des majorations/ minorations de coûts pour Poitou-Charentes)

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger***

Régions concernées : Aquitaine, Bourgogne, Centre, Nord Pas de Calais, Picardie, Poitou – Charentes, Bretagne, Rhône Alpes

Coût unitaire (€/ha)

Opération	Aquitaine	Bourgogne		Centre
		Pas de contraintes naturelles (coût par €/ha/ intervention)	Contraintes naturelles (coût par €/ha/ intervention)	
Tronçonnage et bûcheronnage légers	150 €			55 €/arbre
Tronçonnage et bûcheronnage légers avec enlèvement des grumes hors de la parcelle				
Broyage et débroussaillage (manuel)	600 €			650 €
Broyage et débroussaillage (mécanique)	300 €			130 €
Débroussaillage		208 €	271 €	
Broyage		421 €	547 €	
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe : opération mécanique				
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe : opération manuelle				
Suppression manuel des rejets ligneux et exportation				
Conditionnement et transport des matériaux évacués, option manuelle sur place				415 €
Conditionnement et transport des matériaux évacués, option mécanique				177 €
Conditionnement manuel				
Conditionnement mécanique				
Exportation des produits	250 €			
Exportation des produits de débroussaillage		77 €	100 €	
Exportation des produits de broyage		238 €	309 €	
Exportation manuelle				
Exportation mécanique				
Frais de mise en dépôt agréé				
Tout compris manuel				
Tout compris mécanique				

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

Coût unitaire (€/ha)					
Opération	Nord Pas de Calais Picardie		Poitou-Charentes*	Bretagne	Rhône Alpes
	Pas de contrainte de portance ou de pente	Contrainte de portance ou de pente			
Tronçonnage et bûcheronnage légers				150 €	
Tronçonnage et bûcheronnage légers avec enlèvement des grumes hors de la parcelle					
Broyage et débroussaillage (manuel)			620 €	1 000 €	
Broyage et débroussaillage (mécanique)			260 €	600 €	
Débroussaillage					
Broyage					
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe : opération mécanique				800 €	
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe : opération manuelle				1 200 €	
Suppression manuel des rejets ligneux et exportation					
Conditionnement et transport des matériaux évacués, option manuelle sur place					
Conditionnement et transport des matériaux évacués, option mécanique					
Conditionnement manuel			415 €		
Conditionnement mécanique			190 €		
Exportation des produits					
Exportation des produits de débroussaillage					
Exportation des produits de broyage					
Exportation manuelle			480 €		
Exportation mécanique			380 €		
Frais de mise en dépôt agréé				48 €	
Tout compris manuel	1 200 €	1 600 €			
Tout compris mécanique	620 €	760 €			
Tout compris sans précision	620 €	760 €			1 043,50 €
Observation :				études et frais d'expert : 300 €/j dans la limite de 12 % du montant total	

\* : Poitou Charentes : des majorations ou minorations peuvent s'appliquer ( voir Annexe Tableau des majorations/ minorations de coûts pour Poitou-Charentes)

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N06Pi : Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets***

Régions concernées : Poitou – Charentes, Basse Normandie et Haute Normandie

Opérations	Modalités	Poitou-Charentes	Basse Normandie Haute Normandie*
		Coût unitaire (€/ml)	Coût unitaire (€/ml, €/arbre ou €/m3)
<b>Débroussaillage</b>	Manuel		2€/ml
	Mécanique		1€/ml
<b>Haie</b>			
Préparation du terrain	Mécanique	0,32 €	
Plantation		3,74 €	
Entretien des haies (Taille)			0,50 €/ml
Elagage			70 €/arbre
Paillage		1,93 €	
Protection des hauts jets		0,37 €	
Protection de tous les plants		1,26 €	
Réhabilitation haie (préparation terrain + plantation+ taille + paillage + protection)			
<b>Verger</b>		Coût unitaire (€/arbre)	
Préparation du terrain	Manuelle	8,27 €	
	Mécanique	6,57 €	
Plantation		19,14 €	
Paillage		2,82 €	
Protections		5,81 €	
<b>Alignement</b>		Coût unitaire (€/arbre)	
Préparation du terrain	Manuelle	8,27 €	
	Mécanique	6,57 €	
Plantation		35,46 €	10 €/plant
Paillage		2,82 €	
Protections		9,14 €	
Remplacement des arbres manquants + paillage + protection			
Recépage			40 €/arbre
Etêtage			70 €/arbre
Exportation des rémanents et déchets de coupe			0,30€/ml
Frais de mise en dépôt agréé			30 €/t
Observations			Frais d'études et frais d'expert <12% du montant total de l'action

\* : Haute et Basse Normandie : Dans le cas où le milieu présente des caractéristiques particulières, des majorations ou minorations de coûts peuvent être engendrées (cf. annexe : Tableau des majorations /minorations des coûts)

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N06R : Chantier d'entretien de haies, d'alignement de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers***

Régions concernées : Aquitaine, Haute Normandie et Basse Normandie, Bourgogne, Centre, Picardie, Nord Pas de Calais, Rhône Alpes

Entretien haie et alignements	Aquitaine	Haute-Normandie Basse-Normandie *	Bourgogne	Centre
<b>Opération</b>	Coût unitaire (€/ml/intervention)			Coût unitaire (€/ml/intervention)
Taille de la haie	1,5 €	0,50 €/ml		entre 3 et 7€
Nettoyage manuel ou mécanique du pied de la haie				
Exportation des produits de coupe				
Entretien haie et alignements				
<b>Entretien arbres isolés</b>				
<b>Opération</b>	Coût unitaire (€/arbre/intervention)			Coût unitaire (€/arbre/intervention)
Taille de la haie	18 €			40 €
Nettoyage manuel ou mécanique du pied de la haie				
Exportation des produits de coupe				
Remplacement des arbres manquants + paillage + protection				
Recépage		40 €/arbre		
Elagage		70 €/arbre		
Etêtage		70 €/arbre		
<b>Entretien des arbres têtards</b>				
<b>Opération</b>			Coût unitaire (€/arbre/intervention)	Coût unitaire (€/arbre/intervention)
Pour la première année si l'arbre n'a pas été entretenu depuis au moins 20 ans.			115 €	40 €
Pour les années suivantes et les autres cas			77 €	
<b>Entretien de bosquets</b>				
<b>Elagage</b>		70 €/arbre		
<b>Etêtage</b>		70 €/arbre		
<b>Débroussaillage</b>				
Manuel		2 €/ml		
Mécanique		1€/ml		
<b>Exportation des rémanents et des déchets de coupe</b>				
Frais de mise en dépôt agréé		0,30€/ml		
		30 €/t		
Observations		Frais d'études et frais d'expert <12% du montant total de l'action		

\* Haute et Basse Normandie : Dans le cas où le milieu présente des caractéristiques particulières, des majorations ou minorations de coûts peuvent être engendrées (cf. annexe : Tableau des majorations /minorations des coûts)

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

<b>Entretien haie et alignements</b>	<b>Picardie</b>	<b>Nord Pas de Calais</b>	<b>Rhône Alpes</b>
<b>Opération</b>	Coût unitaire (€/ml/intervention)	Coût unitaire (€/ml/intervention)	
Taille de la haie	0,78 €	0,60 €	
Nettoyage manuel ou mécanique du pied de la haie			
Exportation des produits de coupe			
Entretien haie et alignements			0,86 €/ml pour 2 côtés et 0,47 €/ml pour 1 côté
<b>Entretien arbres isolés</b>			
<b>Opération</b>	Coût unitaire (€/arbre/intervention)		
Taille de la haie	50 €		
Nettoyage manuel ou mécanique du pied de la haie			
Exportation des produits de coupe			
Remplacement des arbres manquants + paillage + protection			
Entretien haie et alignements			0,86 €/ml pour 2 côtés et 0,47 €/ml pour 1 côté
<b>Entretien des arbres têtards</b>			
<b>Opération</b>		Coût unitaire (€/arbre/intervention)	
Pour la première année si l'arbre n'a pas été entretenu depuis au moins 20 ans.		45 €	
Pour les années suivantes et les autres cas			
<b>Entretien de bosquets</b>			320 €/bosquet/passage
<b>Elagage</b>			
<b>Etêtage</b>			
<b>Débroussaillage</b>			
Manuel			
Mécanique			
<b>Exportation des rémanents et des déchets de coupe</b>			
Frais de mise en dépôt agréé			

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N07P : Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles***

Régions concernées : Nord Pas de Calais

Opération	Nord Pas de Calais			
			Obligatoire/ Facultatif	Coût unitaire (€/ha/intervention)
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de coupe	Manuel	Pas de contrainte de portance ou de pente	F	1 200 €
		Contrainte de portance ou de pente	F	1 600 €
	Mécanique	Pas de contrainte de portance ou de pente	F	620 €
		Contrainte de portance ou de pente	F	760 €
Tronçonnage et bûcheronnage léger				
Dessouchage				
Enlèvement des souches et grumes				
				Coût unitaire (€/m <sup>2</sup> /intervention)
Etrépage avec exportation comprise			O	1,5 €
Décapage ou étrépage mécanique				
Décapage ou étrépage manuel				
				Coût unitaire (€/tonne/intervention)
Frais de mise en décharge			F	15 €

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N08P : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec***

Région concernée : Nord Pas de Calais

			Nord Pas de Calais	
Opération			Obligatoire/ Facultatif	Coût unitaire (€/ha/intervention)
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de coupe	Manuel	Pas de contrainte de portance ou de pente	F	1 200 €
		Contrainte de portance ou de pente	F	1 600 €
	Mécanique	Pas de contrainte de portance ou de pente	F	620 €
		Contrainte de portance ou de pente	F	760 €
				Coût unitaire (€/m <sup>2</sup> /intervention)
étrépage avec exportation comprise			O	1,5 €
				Coût unitaire (€/tonne/intervention)
Frais de mise en décharge			F	15 €

## ***N09Pi : Création ou rétablissement de mares ou d'étangs***

Régions concernées : Aquitaine, Bourgogne, Centre, Picardie, Rhône Alpes

Opération	Aquitaine		Bourgogne	Centre	Picardie	Rhône Alpes
	Surfaces (m <sup>2</sup> )	Montant (€/mare/ intervention)	Coût unitaire (€/m <sup>2</sup> )	Coût unitaire (€/m)	Coût unitaire (€/mare/ intervention)	(€)
Débroussaillage d'entretien et/ou faucardage de la végétation	S < 200	132 €	0,77 €	22,00 €		
	Entre 200 et 1000	250 €				
Exportation des végétaux	S > 1000	365 €				
Curage léger d'entretien	S < 200	350 €				
	Entre 200 et 1000	600 €				
	S > 1000					
Bûcheronnage			0,75 €			
Exportation des produits de bûcheronnage			1,53 €	Coût unitaire (€/m <sup>2</sup> )		
Reprofilage des berges et/ou curage			3,03 €	3,26 €		
Exportation des produits de reprofilage et/ou curage			1,53 €			
Creusement de la mare			6,07 €			
Exportation des produits de creusement			3,06 €			
Enlèvement des macro- déchets						
Intervention totale par mare					160 €	
Création ou restauration						700 €
Débroussaillage et dégagements des abords						300 €/mare/passage

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N09R : Entretien de mares ou d'étangs***

Régions concernées : Bourgogne, Rhône Alpes

Opération	Bourgogne	Rhône Alpes
	Coût unitaire (€/m <sup>2</sup> )	Coût unitaire (€/mare créée)
Bûcheronnage	0,75 €	
Exportation des produits de bûcheronnage	1,53 €	
Débroussaillage / broyage	0,77 €	
Faucardage de la végétation aquatique		
Reprofilage des berges et/ou curage	3,03 €	
Exportation des produits de reprofilage et/ou curage	1,53 €	
Intervention totale par mare		300€/passage/mare

## ***N10R : Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles***

Régions concernées : Picardie

Opérations	Picardie
	€/m <sup>2</sup>
Coupe des roseaux	
Études et frais d'expert	
Opération globale	2,80 €

## ***N11Pi : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles***

Régions concernées : Basse Normandie et Haute Normandie

Opérations	Modalités	Basse Normandie	Haute Normandie *
Broyage au sol et nettoyage au sol			320 €/ha
Coupes d'arbres			110 €/arbre
Dessouchage			40 €/arbre
Dévitisation par annelation			7 €/arbre
Débroussaillage	manuel		2 €/ml
	mécanique		1 €/ml
Enlèvement d'embâcles			20 €/m <sup>3</sup>
Exportation des produits de coupe			0,30€/ml
Frais de mise en dépôt agréé			30 €/t
Plantations			10 €/plant
Observations		Frais d'études et frais d'expert <12% du montant total de l'action	

\* : Haute et Basse Normandie : Dans le cas où le milieu présente des caractéristiques particulières, des majorations ou minorations de coûts peuvent être engendrées (cf. annexe : Tableau des majorations /minorations des coûts)

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N11R : Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles***

Régions concernées : Aquitaine, Picardie, Basse Normandie et Haute Normandie

Opération	Aquitaine	Picardie	Basse Normandie Haute Normandie *
	Coût unitaire (€/ml/intervention)	Coût unitaire (€/m <sup>2</sup> )	
Régénération localisée des souches	0,15 €		
Entretien de la végétation	0,30 €		
Broyage au sol et nettoyage au sol			320 €/ha
Débroussaillage	manuel		2 €/ml
	mécanique		1 €/ml
Elagage			70€/arbre
Taille des arbres			3 €/ml
Exportation des produits de coupe	0,10 €		0,30€/ml
Frais de mise en dépôt agréé			30 €/t
Opération globale		1 €	
Observations			Frais d'études et frais d'expert <12% du montant total de l'action

\* : Haute et Basse Normandie : Dans le cas où le milieu présente des caractéristiques particulières, des majorations ou minorations de coûts peuvent être engendrées (cf. annexe : Tableau des majorations /minorations des coûts)

## ***N12Pi et Ri : Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides***

Régions concernées : Aquitaine

Opération	Aquitaine	Coût unitaire (€/ml/intervention)	Variable 'r' (nombre d'année sur lesquelles une pratique doit être réalisée au cours du contrat)
	Obligatoire (O) / Non obligatoire (N)		
Entretien des berges	O	2,50 €	1 à 5
Curage manuel ou mécanique			
Evacuation des matériaux			

## ***N14R : Gestion des ouvrages de petite hydraulique***

Régions concernées : Nord Pas de Calais.

Opération	Nord Pas de Calais
	Coût (€/passage)
Vidange étang	
Surveillance des ouvrages	
Passage pour la surveillance d'un ouvrage	11
Manipulation d'un ouvrage	19

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N18Pi : Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires***

Aucune région n'est concernée par cette mesure.

## ***N20P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable***

Régions concernées : Nord Pas de Calais, Rhône Alpes

	Nord Pas de Calais	Rhône Alpes
Intervention		
<b>Espèces animales</b>		
Acquisition de cages pièges à ragondins	70€ / pièce	
Suivi et collecte	7€ / piège	
<b>Espèces végétales</b>		
Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre.	1000€ / hectare	
Débroussaillage, arrachage des semis		2 000 €/ha travaillé
Arrachage manuel avec exportation:	25€/ m <sup>2</sup>	
• Renouée du Japon		
• ...		
• autre espèce validée par la structure animatrice		
Arrachage manuel		
• Buddléia		
• Jussie		
• Renouée du Japon		
Débroussaillage		
• Canne de Provence		
• Buddléia		
Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre	800€/ hectare	
Coupe des grands arbres et des semenciers	100€/arbre	
Coupe et démantèlement (avec ou sans exportation)		1 500 €/ha travaillé
Coupe de rejets		Entre 10 et 50 arbres/ha : 100 €/ha travaillé Plus de 50 arbres/ha : 200€/ha travaillé
Enlèvement et transfert des produits de coupe		
Dévitalisation par annellation	20€/arbre	Entre 10 et 50 arbres/ha : 400 €/ha travaillé Plus de 50 arbres/ha : 800€/ha travaillé
Battage		
Études et frais d'expert		

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## N24Pi : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

Région concernée : Bretagne, Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA)

Bretagne :

	Bretagne		
	Obligatoire/Facultatif	Unité	Montant (€/unité/intervention)
Fourniture d'équipements	O	ml	2,5 €
Pose de ganivelles	O	ml	7,5 €
Pose de monofil	O	ml	6,0 €
Pose de trafil	O	ml	3,5 €
Pose de plots	O	ml	4,0 €
Pose de grillage	O	ml	3,5 €
Pose ou dépose saisonnière ou fin de contrat			
Entretien des équipements	O	ml	1,4 €
Etude et frais d'expert	F	€	300 €/ j dans la limite de 12 % du montant total

Provence – Alpes – Cote d'Azur (PACA) : Pose de ganivelles

MONTANT TOTAL DU CONTRAT (Main d'œuvre + Fournitures)			
FORMULES DE CALCUL :	Montant total du contrat = Montant total des fournitures (A) + Montant total de la main d'œuvre (C)		
MONTANT DES FOURNITURES			
FORMULES DE CALCUL :	Montant total des fournitures (A) = Nombre de mètres linéaires du contrat x Montant des fournitures pour 1 mètre linéaire (B) Calcul de (B) : Montant des fournitures pour 1 mètre linéaire (B) = Prix au mètre des piquets ronds choisis + Prix au mètre des piquets fendus choisis + Prix au mètre des ganivelles choisies + Prix au mètre du fil de fer galvanisé + Prix au mètre des clous crampillons		
Fourniture	Hauteur des piquets (mètres)	Ecart entre les piquets / lattes	Prix moyen au mètre linéaire (euros)
Piquets châtaignier ronds Ecorcés Diamètre 8-12 cm	0,50	1,5 à 3 mètres	0,58
	1,30		1,24
	1,50		1,30
	1,75		1,59
	2,00		2,02
Piquets châtaignier fendus Utilisés en jambes-de-force Ecorcés Diamètre 8-12 cm	1,30	/	0,17
	1,70		0,35
Ganivelles châtaignier Piquets épointés	0,80 à 1,20 mètres	35 à 40 millimètres	8,11
		60 à 70 millimètres	7,27
		100 millimètres	6,27
Fil de fer galvanisé Diamètre 2 à 3 mm	/	/	0,84
Clous crampillons Dimensions 3,5 X 35 mm	/	/	0,25
MONTANT DE LA MAIN D'OEUVRE			
FORMULES DE CALCUL :	Montant total de la main d'œuvre (C) = Nombre de mètres linéaires du contrat x Coût de la main d'œuvre au mètre linéaire choisi		
Substrats	Taux horaires moyens (euros)	Coût de main d'œuvre au mètre linéaire (euros)	Volume horaire au mètre linéaire (heures)
Sableux	19,55	11,53	0,64
Teneux	24,73	16,04	0,67

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## ***N32: Restauration des laisses de mer***

Région concernée : Bretagne

	Bretagne		
	Obligatoire/Facultatif	Unité	Montant (€/unité/intervention)
Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine humaine	O	ml	5,2 €
Accessoires liés à la collecte : gants, sacs biodégradables...	O	ml	0,2 €
Evacuation des déchets	O	ml	0,4 €
Frais de mise en dépôt agréé	O	ml	0,2 €
Etude et frais d'expert	F	€	300 €/ j dans la limite de 12 % du montant total

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## Annexe: Tableau des majorations/ minorations des coûts pour Poitou Charentes

	Travaux manuels		Travaux mécaniques	
	Classiques (débroussaillage, recépage...)	Spécifiques (étrépage...)	Classiques (gyrobroyage, épareuse, débardage classique)	Spécifiques (pelle spéciale marais, chenillard, pelle araignée...)
<b>Distance chantier/route</b>				
0 – 500 m	0	0	0	0
500 – 1000 m	+ 5 %	+ 5 %	0	0
1000 – 2000 m	+ 15 %	+ 15 %	+ 10 %	+ 10 %
> 2000 m	+ 30 %	+ 30 %	+ 20 %	+ 20 %
<b>Portance des sols</b>				
Bonne	0	0	0	0
Moyenne	0	0	+ 20 %	0
Faible	+ 15 %	+ 15 %	+ 50 %	+ 15 %
<b>Taux de recouvrement de la végétation à couper</b>				
< 30 %	- 20 %	- 30 %	0	0
30-70 %	0	0	0	0
□ 70 %	+ 20 %	+ 20 %	+ 5 %	+ 5 %
<b>Pente</b>				
0-15 %	0	0	0	0
15-30 %	+ 15 %	+ 15 %	+ 15 %	0
30-50 %	+ 30 %	+ 50 %	+ 50 %	+ 15 %
	= technique difficile à mettre en œuvre ou peu adaptée à l'objectif			

Source : Élaboration de références techniques et économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et associés – ECOSPHERE/Cabinet Rousselín Colas des Francs, Novembre 2003.

# Barèmes établis pour les Contrats ni-agricoles ni-forestiers

## Annexe: Tableau des majorations/ minorations des coûts pour la Basse et haute Normandie

Annexe : Tableau des majorations/minorations des coûts

	Travaux manuels		Travaux mécaniques	
	Classiques (débroussaillage, recépage)	Spécifiques (étrépage...)	Classiques (gyrobroyage, épaveuse, débardage classique)	Spécifiques (pelle spéciale marais, chenillard, pelle araignée...)
<b>Taille du chantier</b>	2-5 ha	0,5-2 ha	5-15 ha	5-15 ha
<b>Taille du chantier</b>				
0-2 ha	+10%	0%	+10%	+20%
2-5 ha	0%	-10%	5%	10%
5-10 ha	-10%	-5%	0%	0%
> 10 ha	-15%	+5%	-10%	-10%
<b>Distance chantier / route</b>				
0-500 m	0	0	0	0
500-1000 m	+5%	+5%	0%	0%
1000-2000 m	+15%	+15%	+10%	+10%
> 2000 m	+30%	+30%	+20%	+20%
<b>Portance des sols<sup>1</sup></b>				
Bonne	0	0	0	0
Moyenne	0	0	+20 %	0
Faible	+15 %	+15 %	+50 %	+15 %
<b>Taux de recouvrement de la végétation à couper</b>				
< 30 %	-20 %	-30 %	0	0
30-70 %	0	0	0	0
> 70 %	+20 %	+20 %	+5 %	+5 %
<b>Pente</b>				
0-15 %	0	0	0	0
15-30 %	+15 %	+15 %	+15 %	0
30-50 %	+30 %	+50 %	+50 %	+15 %

= technique difficile à mettre en œuvre ou peu adaptée à l'objectif

**Source** : Elaboration de références techniques et économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et associés – ECOSPHERE/Cabinet Rousselin Colas des Francs, Novembre 2003

<sup>1</sup> Portance des sols :

Bonne portance : sols permettant un passage d'hommes et d'engins quasiment toute l'année (hors période de pluie ou de dégel)

Moyenne portance : sols sur lesquels le recours à des engins de type tracteur classique n'est possible que quelques mois de l'année

Faible portance : sols sur lesquels seuls les travaux manuels sont possibles toute l'année. A moins de recourir à du matériel très particulier, utilisable à certaines périodes de l'année